

OFFRE-PRODUITS
FONDS DE GARANTIE PME

FICHE : DAMANE OXYGENE

Objet : Garantie de crédit de trésorerie exceptionnel en faveur des entreprises impactées par la crise COVID-19.

Cible : Le produit DAMANE OXYGENE est destiné à titre principal au tissu des TPME impactées par la crise (chiffre d'affaires ne dépassant pas 200 Millions DH). Cependant, les entreprises de taille intermédiaire réalisant un chiffre d'affaires entre 200 et 500 millions de Dirhams et dont l'activité a été impactée par la crise, peuvent également bénéficier de ce produit de garantie.

Caractéristiques :

- **Concours garantis :** Découvert exceptionnel destiné à faire face aux charges courantes ne pouvant pas être reportées ou suspendues par l'entreprise. Ce découvert ne peut en aucun cas être utilisé pour résorber les dépassements sur les lignes.

Le montant du découvert représente 20% maximum des lignes de fonctionnement existantes ou à mettre en place et ce, dans la limite de 20 Millions DH. Pour les entreprises ne disposant pas de lignes de fonctionnement, possibilité pour la banque d'accorder un découvert exceptionnel dans la limite de 5 MDH.

Au cas où le niveau de 20% des lignes de fonctionnement ne couvre pas 3 mois de charges courantes, le plafond retenu sera alors fixé à 3 mois desdites charges.

Les tirages sur ce découvert devront être effectués après épuisement des lignes de fonctionnement par décaissement accordés. Ils doivent aussi être utilisés au fur et à mesure et jusqu'au 30 juin 2020, sur présentation de justificatifs et entre les mains des bénéficiaires.

- **Taux d'intérêt du découvert :** Taux de refinancement BAM + 200 points de base.
- **Remboursement du découvert :** Le découvert exceptionnel est remboursable, in fine, et ce au plus tard le 31 décembre 2020. En cas d'incapacité de l'entreprise à faire face à cette échéance, le découvert est alors amorti sur une période n'excédant pas 5 ans. Dans ces deux cas, le remboursement des échéances dues au titre du découvert exceptionnel est, autant que faire se peut, prioritaire à toute échéance due à la banque à la même date et de quelque nature qu'elles soient.



- Quotité de garantie : 95% du principal. La garantie au titre de ce produit n'est pas prise en compte dans les plafonds d'engagement fixés pour les autres produits du Fonds de Garantie PME.

Cette quotité ne s'applique qu'au découvert exceptionnel à mettre en place dans le cadre de la crise COVID-19. Les renouvellements des lignes de fonctionnement habituelles sont instruits dans le cadre des autres produits, à savoir Damane Express, Damane Intelak ou Damane Atassyir.

- Commission de garantie : 0,1% (HT) l'an de l'encours du découvert.
- Instruction des demandes : Processus identique à celui du Fonds de Garantie PME, à savoir une délégation pour les découverts exceptionnels d'un montant ne dépassant pas 2 MDH et dossier par dossier pour les montant supérieurs.

